Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213501281-20260305-D_26_031-DE

EXTRAIT DU REGISTRE n°26-031
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – GUIPEL

Date de convocation
27/02/2026

Date d'affichage
27/02/2026
Nombre de conseillers

En exercice : 18
Quorum : 10
Présents : 17
Absents avec procuration : 1
Absents : 0
Votants : 18

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni le 5 mars 2026 à la salle André Michel en séance publique sous la présidence Mme Joucan I., Maire

Étaient présents : Mme Joucan I., M. Alméras L., Mme Delehaye V., M. Gallais Ph., Mme Raux C., M. Samson H., Mme Georges M., Mme Corradini-Mochet C., Mme Pondemer S, M. Le Guellec Y., M. Louazon S., M. Lahaye L., M. Galipaud B., Mme Thomas C., Mme Basille V. (à partir de la délibération n°26-026) , M. Denais J.-C. et Mme Jeanneteau N.

Etaient absents excusés : M. Rucay D., Mme Basille V. (jusqu'à la délibération n°26-025)

Procurations : M. Rucay D. à Mme Delehaye V., Mme Basille V. à M. Alméras L. (jusqu'à la délibération n°26-025)

Formant la majorité des membres en exercice. Mme Delehaye V. est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°26-031 – Urbanisme – DIA n°2026-001 – parcelle AC 140 – 7 allée des Myosotis

Mme la Maire donne lecture du rapport suivant :

EXPOSÉ DES MOTIFS

Une déclaration d'intention d'aliéner a été reçue le 6 février 2026. Elle concerne une maison d'une surface de 117 m² habitable sur un terrain de 461 m², sise 7 allée des Myosotis, parcelle AC 140. Le prix de cession est de 250 000 € hors frais de notaire. Il est proposé au conseil municipal de renoncer à son droit de préemption.

DÉLIBÉRATION :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

- **DÉCIDE** de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur le terrain bâti sis 7 allée des Myosotis, parcelle AC 140 d'une superficie de 461 m²

Pour extrait conforme :
Madame la Maire
Isabelle Joucan

La secrétaire de séance
Virginie Delehaye